



RENCONTRE DÉCISIONNELLE
POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

14^e rencontre du 17 juin 2020
(par visioconférence)

Direction générale et Secrétariat général :

M. Robert Gendron, directeur général
M^e Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
France Lafontaine, analyste, Service du secrétariat général

Mot du directeur général

Le directeur général, M. Robert Gendron, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

Note : la rencontre est suspendue de 15 h 13 à 15 h 20.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Le directeur général soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 2 juin 2020
- 3- Budget 2020-2021 – [note de service](#) – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- 4- DG-01-510 Direction générale – Comité de répartition des ressources (CRR) – nouvelles recommandations (juin 2020)
- 5- A-29-1982 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement et personnel cadre – congé autofinancé dans le cadre d'un plan à traitement différé

- 6- A-31-4112 Service des ressources financières – services professionnels en génie civil – avis de qualification 24-554P2 – deuxième ouverture de la banque
- 7- A-31-4140 Service des ressources financières – école Notre-Dame-des-Neiges – mise à niveau chaufferie et remplacement des systèmes – appel d’offres 25-2832P – attribution de contrat
- 8- A-31-4141 Service des ressources financières – école Saint-Simon-Apôtre – remplacement de la salle électrique, des panneaux de distribution et du réseau d'alarme-incendie – appel d’offres 25-2835P – attribution de contrat
- 9- A-31-4148 Service des ressources financières – Centre Saint-Louis – remplacement du système d’alarme incendie et intercommunication – appel d’offres 25-2838P – attribution de contrat
- 10- A-31-4165 Service des ressources financières – école Charles-Lemoyne – réfection des accès extérieurs – appel d’offres 25-2850P – annulation de l’appel d’offres
- 11- A-31-4172 Service des ressources financières – fourniture sur demande des albums des finissants – appel d’offres 27-629P – attribution d’un contrat
- 12- A-31-4174 Service des ressources financières – école Gadbois – remplacement des réseaux pluviaux – appel d’offres 25-2853P – attribution de contrat
- 13- A-31-4182 Service des ressources financières – école Saint-Fabien – rénovation de la cour d’école et réhabilitation des sols – appel d’offres 25-2857P – attribution d’un contrat
- 14- A-31-4185 Service des ressources financières – services de collecte des matières résiduelles – appel d’offres 15-315P – attribution d’un contrat
- 15- A-31-4196-A Service des ressources financières – inspection, entretien et réparation des ascenseurs – appel d'offres 15-288P – exercice de la première option de renouvellement
- 16- A-31-4198 Service des ressources financières – services de firmes spécialisées en prévention de la santé et sécurité des usagers lors des chantiers de construction – appel d’offres 24-569P – exercice de la première option de renouvellement
- 17- A-33-1544 Service des ressources matérielles – bâtiment excédentaire, situé au 2570, rue Nicolet – démolition partielle dans le cadre d’une réhabilitation majeure (projet : 105 003 210)
- 18- Documents d’information

19- Décisions prises hors rencontre

- a) A-29-1985 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences — nominations à la direction d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021 — manifestation d'intérêt — bloc 2

20- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 2 juin 2020

Considérant les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général approuve le procès-verbal de la rencontre décisionnelle du 2 juin 2020.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 2 juin 2020.

3. Budget 2020-2021 – [note de service](#) – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2020-2021 est déposé. Aucune incidence financière. Le directeur général suit de près la situation financière du CSSDM.

4. Direction générale – comité de répartition des ressources (CRR) – nouvelles recommandations (juin 2020)

Document déposé : Rapport DG-01-510 en date du 15 juin 2020 de Mme Julie Dulude concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport DG-01-510 transmis par le comité de répartition des ressources de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que le rapport découle des discussions et réflexions menées entre les membres du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT la recommandation exposée dans le rapport déposé;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de PRENDRE acte du rapport DG-01-510 du comité de répartition des ressources;

2° d'ACCEPTER la recommandation du comité de répartition des ressources.

5. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement et personnel cadre – congé autofinancé dans le cadre d'un plan à traitement différé

Document déposé : Rapport A-29-1982 en date du 16 juin 2020
de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d'accorder un congé autofinancé à deux membres du personnel de direction d'établissement dans le cadre d'un plan à traitement différé, dont le financement commencerait pendant l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT les difficultés de recrutement en cours et de la planification des besoins en personnel de direction d'établissement;

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation relatifs aux demandes de congés impliquant un remplacement;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et des directions d'unité des personnes concernées;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER Mme Anne Sophie Maguire-Armand, directrice à l'école Louis-Hippolyte Lafontaine, un congé autofinancé du 1^{er} novembre 2024 au 30 juin 2025 inclusivement, dans le cadre d'un plan à traitement différé de cinq ans commençant le 1^{er} juillet 2020;

2° d'AUTORISER Mme Mélanie Champagne, directrice à l'école Guillaume-Couture, un congé autofinancé du 1^{er} janvier au 30 juin 2025 inclusivement, dans le cadre d'un plan à traitement différé de cinq ans commençant le 1^{er} juillet 2020.

6. Service des ressources financières – services professionnels en génie civil – avis de qualification 24-554P2 – deuxième ouverture de la banque

Document déposé : Rapport A-31-4112 en date du 9 juin 2020
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, conformément à la réglementation en vigueur, un deuxième avis de qualification pour des services professionnels en génie civil a été publié afin de permettre à toutes les firmes ayant été jugées non acceptables, non conformes ou non admissibles lors du premier avis, de même que toutes les firmes n'ayant pas soumissionné à présenter une offre de services;

CONSIDÉRANT l'avis de qualification publié le 18 mars 2020;

CONSIDÉRANT que huit (8) offres de services ont été reçues et que sept (7) ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les offres de services reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que toutes les offres de services conformes (7) analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 106 du Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'inscription des sept firmes suivantes au répertoire des firmes d'ingénierie en génie civil qui assisteront la Commission scolaire de Montréal dans le maintien, la réhabilitation et la restauration de son parc immobilier, et ce, à partir du 1^{er} juillet 2020 jusqu'à la fin de la validité de ce répertoire le 30 juin 2022 :
 - *St-Georges Structures et Civil*
 - *Consultant Mesar inc.*
 - *Shellex Groupe Conseil*
 - *Équation Groupe Conseil inc.*
 - *Le Groupe Conseil Génipur inc.*
 - *Laurentides Experts-Conseils inc.*
 - *Groupe Conseil CHG inc.*
- 2° d'AUTORISER l'octroi par le Service des ressources matérielles, des mandats de services en génie civil, en maintien d'actifs, d'une valeur estimée à moins de 100 000 \$ aux firmes inscrites au répertoire.

7. Service des ressources financières – école Notre-Dame-des-Neiges – mise à niveau chaufferie et remplacement des systèmes – appel d’offres 25-2832P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4140 en date du 11 juin 2020
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié en vue de retenir un entrepreneur pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement des systèmes électriques à l’école Notre-Dame-des-Neiges;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié le 5 mai 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Gilca inc.* au montant de 868 700 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l’article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d’ATTRIBUER un contrat de 868 700 \$ plus taxes à *Gilca inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement des systèmes électriques à l’école Notre-Dame-des-Neiges;
- 3° d’AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

8. Service des ressources financières – école Saint-Simon-Apôtre – remplacement de la salle électrique, des panneaux de distribution et du réseau d’alarme-incendie – appel d’offres 25-2835P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4141 en date du 15 juin 2020
de Mme Rocio Morales concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié en vue de retenir un entrepreneur pour le remplacement de la salle électrique, des panneaux de distribution et du réseau d'alarme-incendie à l'école Saint-Simon-Apôtre;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 mai 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Gilca inc.* au montant de 1 111 950 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit de maintien 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juin 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 111 950 \$ plus taxes à *Gilca inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de l'entrée électrique, des panneaux de distribution électrique et du réseau d'alarme incendie à l'école Saint-Simon-Apôtre;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

9. Service des ressources financières – Centre Saint-Louis – remplacement du système d'alarme incendie et intercommunication – appel d'offres 25-2838P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4148 en date du 16 juin 2020
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié en vue de retenir un entrepreneur pour le remplacement du système d'alarme incendie et intercommunication au Centre Saint-Louis;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 7 mai 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Parfait Électrique inc.* au montant de 289 999,99 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le risque de désistement du plus bas soumissionnaire conforme *Parfait Électrique inc.*;

CONSIDÉRANT que le CSSDM en tant qu'organisme public doit octroyer le contrat faisant l'objet du présent rapport au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la soumission de soumissionnaires est valide pour un délai de 45 jours de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 23 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'avis juridique qui a été demandé et obtenu à cet effet de la procédure à suivre dans un tel cas;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 289 999,99 \$ plus taxes à *Parfait Électrique inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement du système d'alarme incendie et intercommunication au Centre Saint-Louis;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

10. Service des ressources financières – école Charles-Lemoyne – réfection des accès extérieurs – appel d'offres 25-2850P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-4165 en date du 12 juin 2020
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié en vue de retenir un entrepreneur pour la réfection des accès extérieurs à l'école Charles-Lemoyne;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 mai 2020;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et que l'une d'elles a été jugée non conforme;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire unique et conforme est *Construction NCP inc.* au montant révisé de 989 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles ne recommande pas l'attribution de ce contrat au seul soumissionnaire, qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles propose de faire appel aux entrepreneurs qualifiés, dans le cadre de l'appel d'offres 15-304P, pour réaliser la portion des travaux considérée la plus urgente et qui ne peut être faite en cohabitation, et de publier un deuxième appel d'offres à l'automne prochain pour réaliser le reste des travaux programmés;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 34 du *Règlement sur les travaux de construction des organismes publics*, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit verser une compensation de 5 000 \$ au soumissionnaire qui aurait été déclaré l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 25-2850P pour la réfection des accès extérieurs à l'école Charles-Lemoyne;

- 2° d'AUTORISER le recours aux entrepreneurs qualifiés, pour réaliser la portion des travaux considérée la plus urgente et qui ne peut être faite en cohabitation, et publier un deuxième appel d'offres pour réaliser le reste des travaux programmés;
- 3° d'AUTORISER le paiement d'une compensation de 5 000 \$ au seul soumissionnaire conforme *Construction NCP inc.*

11. Service des ressources financières – fourniture sur demande des albums des finissants – appel d'offres 27-629P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4172 en date du 16 juin 2020
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de la conception, la production, l'impression et la livraison, sur demande, des albums des finissants pour les écoles secondaires et autres établissements du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 mai 2020;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues et qu'une seule a été déclarée admissible et conforme;

CONSIDÉRANT l'article 15 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et le *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire conforme est *Jostens Canada Ltd* au montant de 346 106,86 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 111 255,46 \$ plus taxes à *Jostens Canada Ltd* seul plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture sur demande des albums des finissants pour l'année scolaire 2020-2021. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire.

12. Service des ressources financières – école Gadbois – remplacement des réseaux pluviaux – appel d'offres 25-2853P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4174 en date du 16 juin 2020
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié en vue de retenir un entrepreneur pour le remplacement des réseaux pluviaux à l'école Gadbois;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 8 mai 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Le Groupe St-Lambert (2862-5622 Québec inc.)* au montant de 285 177 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le risque de désistement du plus bas soumissionnaire conforme *Le Groupe St-Lambert (2862-5622 Québec inc.)*;

CONSIDÉRANT que le CSSDM en tant qu'organisme public doit octroyer le contrat faisant l'objet du présent rapport au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont valides pour un délai de 45 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 16 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'avis juridique qui a été demandé et obtenu à cet effet et de la procédure à suivre dans un tel cas;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit de maintien 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juin 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 285 177 \$ plus taxes à *Le Groupe St-Lambert (2862-5622 Québec inc.)*, pour le remplacement des réseaux pluviaux à l'école Gadbois;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;
- 5° d'ATTRIBUER le contrat à l'un ou l'autre des soumissionnaires subséquents pour le remplacement des réseaux pluviaux à l'école Gadbois, dans l'éventualité où le plus bas soumissionnaire faisait défaut de signer le contrat-cadre dans les 15 jours de l'octroi du présent contrat ou suivant une correspondance expresse à cet effet;
- 6° d'ÉVALUER les mesures à prendre à l'endroit de *Le Groupe St-Lambert (2862-5622 Québec inc.)*, aux fins d'exercer les droits et recours du CSSDM.

13. Service des ressources financières – école Saint-Fabien – rénovation de la cour d'école et réhabilitation des sols – appel d'offres 25-2857P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4182 en date du 12 juin 2020
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de la cour d'école et la réhabilitation des sols à l'école Saint-Fabien;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 14 mai 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *G. Giuliani inc.* au montant de 1 432 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 432 000 \$ plus taxes à *G. Giuliani inc.*, pour la rénovation de la cour d'école et la réhabilitation des sols de l'école Saint-Fabien;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – services de collecte des matières résiduelles – appel d'offres 15-315P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4185 en date du 10 juin 2020
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir un prestataire de services pour le service de collecte des matières résiduelles de certains établissements de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 mai 2020;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *WM Québec inc.* au montant de 834 067,20 \$ pour trois ans plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 267 482,40 \$ plus taxes à *WM Québec inc.* pour la collecte des matières résiduelles. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande de la CSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

15. Service des ressources financières – inspection, entretien et réparation des ascenseurs – appel d'offres 15-288P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4196-A en date du 12 juin 2020 de Mmes Rocio Morales Valiente et Marthe Murielle Papin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un entrepreneur pour l'inspection, l'entretien et la réparation des ascenseurs pour les bâtiments actifs et excédentaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT que la dépense sera assumée à 70 % par le budget d'opération et 30 % par le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles, le requérant pour ce type de services a été consulté et recommande l'exercice de cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le prestataire de services a été sollicité et accepte de renouveler l'entente aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la première option de renouvellement du contrat pour l'inspection et l'entretien à prix forfaitaire annuel ainsi que pour la réparation des ascenseurs sur demande avec *Élévapro Services inc.*, pour un montant de 197 000 \$ plus taxes, pour la période du 6 juillet 2020 au 5 juillet 2021.

16. Service des ressources financières – services de firmes spécialisées en prévention de la santé et sécurité des usagers lors des chantiers de construction – appel d'offres 24-569P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4198 en date du 11 juin 2020 de M. Éric R. Tétrault et de Mme Marthe Murielle Papin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, deux contrats à exécution sur demande ont été attribués à *LES SERVICES EXP inc. et BRÛLÉ MURRAY & ASSOCIÉS inc.* pour les services d'un ou de plusieurs experts en prévention de la santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des ressources matérielles) a été consulté et recommande l'exercice de cette première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *LES SERVICES EXP inc. et BRÛLÉ MURRAY & ASSOCIÉS inc.* ont été consultés et acceptent de renouveler l'entente pour une première année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER le renouvellement des deux contrats à exécution sur demande d'une valeur annuelle totale de 2 146 809,10 \$ plus taxes avec les firmes *LES SERVICES EXP inc. et BRÛLÉ MURRAY & ASSOCIÉS inc.* pour les services en prévention de la santé et sécurité des usagers lors des chantiers de construction. Ces contrats d'une durée d'une année seront valides à compter du 25 juin 2020.

17.

Service des ressources matérielles – bâtiment excédentaire, situé au 2570, rue Nicolet – démolition partielle dans le cadre d'une réhabilitation majeure (projet : 105 003 210)

Document déposé : Rapport A-33-1544 en date du 9 juin 2020 de Mme Marie-Ève Picotin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'état de vétusté et de détérioration de la partie du bâtiment à démolir;

CONSIDÉRANT l'ajout nécessaire d'un escalier d'issue pour se conformer au Code de construction;

CONSIDÉRANT le montage financier décrit dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui est présenté au MEES, en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la démolition partielle du bâtiment, situé au 2570, rue Nicolet, dans le cadre de sa réhabilitation majeure;
- 2° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles pour entreprendre les démarches nécessaires auprès du MEES et de l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en vue d'obtenir les permis et les autorisations requises relativement à la démolition partielle dans le cadre de la réhabilitation majeure du bâtiment situé au 2570, rue Nicolet, à Montréal.

18. Documents d'information

Aucun document n'est déposé à ce point.

19. Décisions prises hors rencontre

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que certains rapports soumis au directeur général pour décision ont été inscrits après la rencontre décisionnelle du 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT que le directeur général a autorisé ces rapports depuis cette date, étant donné leur importance;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RECEVOIR le rapport de décision suivante prise par le directeur général, en application de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* :
 - a) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences — nominations à la direction d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021 — manifestation d'intérêt — bloc 2

Document déposé : Rapport A-29-1985 en date du 15 juin 2020
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

1° de NOMMER la personne suivante au poste de direction de l'établissement précisé à la date spécifiée :

	PRIMAIRE	DATE
École Saint-Simon-Apôtre	Nadine Marier **	Le 1 ^{er} juillet 2020

2° de SOUMETTRE Mme Marier à une période de probation conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* (P2009-2).

** Nomination temporaire

20. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 15 h 25.

Secrétariat général – 14 juillet 2020